



Protection Physique des Personnes

DESCRIPTION

L'agent privé de protection des personnes assure seul ou en équipe la protection physique des personnes ayant besoin de sécurité dans leurs déplacements privés ou professionnels, dans le strict respect des règles de déontologie et de la loi en vigueur dans sa zone d'évolution.

Code CPF :

Référence Formation : CEC-APTPPP-01

Objectifs

- Préparer, Organiser la protection d'une personne
- Réaliser une mission de protection de personne
- Porter Secours
- Communication

Public

Personnes souhaitant intégrer les métiers de la sécurité privée de protection des personnes.

Attention : prérequis dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle

Suite à la parution du décret n°2022-198 du 17 février 2022, les ressortissants étrangers sans distinction (UE et Espace économique européen compris) doivent justifier pour obtenir ou renouveler leur carte professionnelle, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. L'arrêté du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française (...) a fixé les documents recevables, pour justifier de ce niveau :

- Le diplôme national du Brevet
- Un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe
- Un diplôme délivré par une autorité française ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (par ex : CAP, BEP, Titre RNCP ou CQP/TFP de niveau 3 minimum...)
- Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Education International, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues
- Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues

Le décret n° 2022-198 du 17 février 2022 prévoit également qu'il est possible de justifier du niveau B1 de connaissance de la langue française

par :

- Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NABIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par l'arrêté NOR INTV20006315a du 12 mars 2020 (Etats francophones, Algérie, Maroc, Tunisie). Ces dispositions sont applicables à partir du 1er mai 2022.

Programme

Socle de base :

MODULE SECOURISME

- Gestion des premiers secours
- Durée 14 heures

Module juridique

- Connaître le cadre légal européen et mondial de la protection des personnes.
- Connaissance juridique particulière

-- Durée : 21 heures

Module gestion des conflits :

- Gestion des risques et des situations conflictuelles

-- Durée : 14 heures

MODULE STRATÉGIQUE

- Connaissance de l'outil informatique
 - Transmission des informations et consignes
- Durée 8 heures

Module Sensibilisation aux Risques Terroristes

-- Durée 13 heures

Module professionnel approfondi : module spécifique protection de personnes

- Principes généraux de la protection physique des personnes
 - Déplacements et accompagnements
 - Connaître les différents dispositifs embarqués
 - Communications
- Durée : 158 heures

Module secourisme tactique d'urgence

- Remise à niveau des connaissances générales et/ou l'apprentissage des pré requis du secourisme tactique d'urgence
 - Gestion de crises et gestion de scène en environnement hostile. Notion du primo-intervenant
 - Spécificités des blessures spécifiques et gestes à entreprendre propres au secourisme tactique d'urgence
 - Apprentissage des actions pratiques des 3 phases et des 3 protocoles. Mise en pratique avec scénarios de situations dégradés
- Durée : 14 heures

Module Anglais professionnel

-- Durée 21 heures

Module gestion des risques

- Gestion des risques dans les transport
 - Gestion des situations conflictuelles dégradées
 - Risque d'incendie
 - La protection lors d'un grand rassemblement
 - Connaitre les risques liés à la malveillance
 - Connaitre l'outil informatique
 - Protection de l'information
- Durée : 40 heures

Module technique

- Gestions techniques professionnelles d'intervention
 - Pratique sportive de défense
 - Surveillance et détection
- Durée : 54 heures

La formation doit également comprendre le module « prévention des risques terroristes » pour une durée de 13 heures

Prérequis

- Détenir une carte professionnelle ou une autorisation délivrée par le CNAPS, dans l'activité concernée.
- Remplir les conditions de formation de l'arrêté du 1er juillet 2016 (JORF n° 0169).

Durée et organisation

38 jours - 265 heures (comprenant le module terrorisme de 13h).

Effectifs

4 - 10 personnes

Moyens pédagogiques

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc *Support de cours individuel remis aux participants### Liste des équipements et matériels pédagogiques :Locaux : Surface intérieure ou surface extérieure suffisante pour permettre les exercices d'escorte et d'accompagnement comprenant des escaliers, ou des couloirs ou des salles ou un parking et une route ou des chemins accessibles en véhicule léger ; Une zone permettant l'embarquement et le débarquement de personnes à bord de véhicules ; Une zone dédiée à la pratique des activités sportives.Matériels spécifiques minimums dédiés à la formation : Matériel d'entraînement dédié au self-défense Cartes topographiques et routières 8 appareils émetteurs récepteurs les matériels nécessaires à la pratique des premiers secours 1 défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique 5 téléphones et leur mode d'emploi, permettant d'établir une communication entre le local, et plusieurs interlocuteurs situés dans des lieux différents ; 1 ordinateur permettant d'établir un compte-rendu, un rapport d'anomalie fonctionnelle ; 1 modèle de main courante et de rapport d'anomalie en version papier* 1 véhicule motorisé*


Agrément

Agrément CNAPS n° FOR-092-2028-27-07-20230588297 jusqu'au 27/07/2028.(Article L 612-14 du Livre VI du CSI : *L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient*).

Modalités d'évaluation

Examen en fin de formation.Selon dispositions J.O. arrêté du 7 avril 2017 publié au JO du 21 avril 2017,Mise en situation professionnelle en conditions réelles ou reconstituées, par simulation de mission en relation avec l'environnement juridique applicable – Techniques d'intervention personnelle – Epreuves physiques et techniques de self défense – Etude de cas : analyses préalables de missions – Caractéristiques des sites divers à analyser dont les risques terroristes – Compte-rendu, notes ou rapports papiers et/ou électroniquesUtilisation Quizzbox pour saisie des notes obtenues

CALENDRIER

 Nous contacter

TARIFS

- Prix individuel : 3500 € H.T.
- Prix entreprise : 3890 € H.T.

- Prix parcours : Sur demande

RESPONSABLE(S)

LEON Sabine

 Voir la fiche sur le site

 Contactez-nous pour en savoir plus

© CECYS 2024